

D. DE RICHARD



LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

ULLMER. A. A. BERNE

ABONNEMENTS

Un an :	Six mois :
Suisse . . .	6 fr. 3 fr.
Autres pays . . .	10 » 5 »
On s'abonne à tous les bureaux de poste	

Prix du numéro 10 centimes



Paraissant tous les vendredis à Bienne

ANNONCES

Provenant de la Suisse . . . 20 ct. la ligne
 » de l'étranger . . . 25 »
 Minimum d'une annonce 50 centimes
 Les annonces se paient d'avance

Bureaux : Rue Neuve 38^a

APRÈS LE CONGRÈS

Les résultats de la journée de dimanche ont dépassé toutes nos prévisions. Un pas décisif a été fait dans la voie qui doit nous conduire à la réalisation de ce but si ardemment désiré : la rénovation de notre chère industrie nationale.

Le terrain, une fois déblayé de tous les obstacles secondaires contre lesquels se brisent parfois les meilleures volontés, l'entente a pu facilement se faire. Le principe de la solidarité a remporté une grande et belle victoire.

La Fédération horlogère est définitivement fondée.

Nous saluons avec une émotion joyeuse ce triomphe de l'esprit de concorde et d'union sur le particularisme étroit qui, pendant trop longtemps, a paralysé les plus généreux efforts et rendu inutiles les plus courageuses initiatives.

Une nouvelle ère s'ouvre à nous. C'est celle de l'examen impartial des conflits qui pourraient surgir encore, de l'étude raisonnée et attentive des problèmes qui touchent à notre industrie et à notre commerce. C'est enfin celle de l'union et de la paix.

L'assemblée a été belle et digne, le débat fort intéressant, le ton général de la discussion très cordial, le résultat inespéré.

Malgré la coïncidence de la célébration de l'une de nos plus grandes solennités nationales, malgré les attractions qu'une journée aussi splendide que celle de dimanche offrait aux amis de la nature, les associations patronales et ouvrières de six régions étaient représentées.

On le sait, les statuts élaborés par l'Intercantonale n'avaient pas complètement répondu à l'attente de nos ouvriers. Ceux-ci eussent voulu une loi organique plus précise, plus complète, plus affirmée sur certains points. Aussi était-il à craindre que des exigences inconciliaires avec la volonté exprimée antérieurement

par certains groupes de patrons, fussent formulées par les ouvriers. Alors, tout eût été remis en discussion ; il eût fallu renvoyer à un second examen des syndicats, un travail dont l'élaboration a été déjà si laborieuse.

Une nouvelle période de débats, de discussions, d'hésitations, aurait amené fatalement après elle, la lassitude, le découragement et des défections peut-être.

Les ouvriers ont compris qu'il était temps de donner une sanction pratique à des vœux généralement quoique diversement sentis et exprimés. Faisant sur l'autel de l'entente et de la conciliation le sacrifice de quelques-unes de leurs espérances, voulant affirmer par un acte solennel leur volonté de sceller l'alliance avec les associations patronales, ils ont accepté, dans son ensemble, le travail sorti des mains de l'Intercantonale.

Les statuts que la Fédération horlogère vient de se donner pourront suffire, d'ailleurs, au fonctionnement d'une institution dont il n'est pas possible encore de tracer la marche et de déterminer le fonctionnement. L'expérimentation qui va en être faite, indiquera les adjonctions ou les modifications qu'il sera utile d'y introduire.

Ce que nous sommes heureux de pouvoir dire, c'est qu'ils ont été acclamés par un vote debout et unanime de *tous* les délégués. Les quelques adjonctions qui leur ont été faites, ne touchent en rien à leur économie ; elles étaient nécessaires et prévues.

Le pacte est conclu.

La Fédération horlogère a sa loi organique.

Cette belle conception d'une grande famille industrielle groupant toute notre population horlogère, est sortie du domaine du rêve pour entrer dans celui de la réalité.

L'Intercantonale a donc pu déposer, entre les mains de l'assemblée de dimanche, son mandat spécial ; ce mandat, elle

l'a accompli avec un succès qui a valu à sa commission de rédaction, à son président et à son sympathique secrétaire, M. James Perrenoud, d'unanimes remerciements auxquels nous sommes heureux de pouvoir nous associer.

Pourtant son activité, au point de vue de la Fédération horlogère, n'est pas terminée encore ; cette société, grâce à la place honorable qu'elle occupe et à l'utilité du rôle qu'elle a joué jusqu'ici dans toutes les questions qui se lient à nos intérêts commerciaux et industriels, sera un auxiliaire précieux sur lequel nous savons que la Fédération horlogère peut compter. De plus, l'Intercantonale avait bien voulu accepter d'aider à la création et à l'organisation des syndicats de fabricants et de chefs d'atelier, partout où ces syndicats n'existaient pas encore. Elle s'est heurté, dans l'accomplissement de cette partie de sa tâche, à des difficultés, à des résistances imprévues qui ont, dans une certaine mesure, paralysé son action.

Aussi, les associations patronales, malgré les pressantes sollicitations dont leurs futurs membres ont été l'objet, ne sont-elles pas encore créées ou organisées partout. Or, l'Intercantonale peut seule efficacement aider à ces formations nécessaires ; nous savons qu'elle poursuivra jusqu'à son complet accomplissement, la tâche qu'elle avait spontanément acceptée.

Et maintenant, tout n'est pas dit encore, car si les bases de l'édifice fédératif ont été solidement posées, l'édifice reste à construire.

L'un des points les plus importants, et le plus pressant à réaliser selon nous, c'est d'augmenter rapidement le nombre des adhérents à la Fédération horlogère. Cette nécessité est comprise partout ; aussi, à quelques chaleureuses paroles, prononcées par M. Heng, président de la Fédération ouvrière, M. Jacot-Burmann, l'un des délégués de la Société des fabricants et chefs d'atelier de Bienne, a-t-il répondu par un excellent discours qui

a clôturé le Congrès, et que nous voulons résumer en terminant cet article :

Ouvriers, n'oubliez pas que les intérêts des fabricants et chefs d'ateliers sont moins solidaires que les vôtres. C'est ce qui rend leur organisation lente et difficile.

Dans cette recherche d'une situation meilleure pour tous, une condition est absolument nécessaire ; c'est que les prix de main-d'œuvre soient les mêmes dans toutes les régions ; c'est que les localités dans lesquelles l'union est réalisée entre patrons et ouvriers, ne soient pas sacrifiées pour le plus grand bien de celles où cette entente serait plus lente à s'établir.

Ouvriers, vous êtes le nombre, donc vous êtes la force. Vous êtes 10,000 fédérés aujourd'hui, soyez 30,000 demain ; alors, la formation des associations patronales répondra à une nécessité absolue. Alors ce que la persuasion n'aura pu obtenir, la force des choses l'aura réalisé et la Fédération horlogère, groupant l'immense majorité des intéressés à notre chère industrie, pourra tenir toutes ses promesses.

Travaillez donc dans un esprit de sagesse et de persévérance à obtenir cette force du nombre que nous saurons ensuite, tous ensemble, faire servir aux intérêts généraux de notre industrie et de notre commerce.

Protocole du Congrès

des délégations patronales et ouvrières, pour fondation d'une Fédération horlogère, tenu à la Tonhalle de Neuchâtel le 31 juillet 1887.

La séance est ouverte à 1 1/2 heure après-midi par M. H. Etienne, président de la Société intercantonale des industries du Jura, laquelle a pris l'initiative de la convocation. M. Etienne rappelle en quelques mots, les travaux antérieurs des groupes et des personnes qui voient dans l'union de nos forces industrielles, l'amélioration possible de l'industrie horlogère et exprime l'espérance que le présent Congrès fera faire un grand pas à la réalisation pratique des théories énoncées. M. H. Etienne donne lecture d'une lettre de M. Robert-Comtesse, conseiller d'Etat, faisant part de ses vœux pour qu'une entente amicale intervienne entre les groupes patronaux et ouvriers, pour la solution des questions économiques, dans le sens le plus favorable aux intérêts généraux de notre industrie.

M. James Perrenoud, secrétaire de la Société intercantonale, procède à la constatation des associations et régions représentées.

Sont présentes :

A. *Délégations patronales.* — Bienne, 4 délégués ; Locle, Chaux-de-Fonds, St-Imier, Granges et Tramelan 1 délégué chacune. Total six régions représentées par neuf délégués patrons.

Les sections patronales et ouvrières du Sentier (Vallée de Joux) se déclarent d'accord avec le projet de statuts. Neuchâtel, Genève, Moutier et Fleurier se font excuser pour circonstances indépendantes de la volonté des sections.

B. *Délégations ouvrières.* — Chaux-de-Fonds et Val-de-Ruz, Locle, Neuchâtel, St-Imier et Vallon, Bienne et Delémont-Porrentruy, cette dernière région avec 3, les autres avec 4 dé-

légués. Total : six régions représentées par vingt-trois délégués ouvriers.

Le mandat de la Société intercantonale des industries du Jura étant expiré, en ce qui concerne la Fédération horlogère, la dite société dépose ce mandat entre les mains de l'assemblée, M. Etienne l'invite dès lors à procéder à la nomination d'un bureau provisoire, pour diriger les délibérations.

Les président et secrétaire de l'Intercantonale sont invités, par vote unanime, à former le bureau de l'assemblée de ce jour.

Il est passé à la discussion du projet de statuts, présenté par la circulaire du 24 mai écoulé de la Société intercantonale lequel a déjà été adopté par les délégués des sections de la dite société en assemblée du 23 mai. Le projet de statuts est adopté par l'assemblée avec de légères modifications de détail, toutes votées à la presque unanimité et le projet dans son ensemble, mis aux voix, est adopté à l'unanimité et sans abstention.

Les observations et commentaires suivants, afférents aux statuts, ont été également adoptés pour insertion au protocole et cela à l'unanimité ou presqu'unanimité. (Le caractère d'unanimité des décisions prises a permis constamment de ne pas tenir compte de la disproportion des voix patronales et ouvrières et il n'y a pas eu lieu de rétablir l'équilibre en enlevant des voix aux délégués ouvriers, supérieurs en nombre.)

Observations à l'article premier, second alinéa. — Il est admis que, si par l'amélioration des conditions d'existence sous forme de diminution des dépenses, on réalise un bénéfice économique pour les populations ouvrières, cette diminution dans les dépenses ne doit pas servir de prétexte à une diminution correspondante dans les salaires payés aux ouvriers. Les améliorations obtenues de ce chef soit par le moyen des associations coopératives, dont la Fédération horlogère pourra provoquer le développement, demeureront acquises en plein aux classes ouvrières.

De plus et tout en acceptant la définition du but de la Fédération, tel que le projet de statuts l'établit sous lettre A, l'assemblée, à l'unanimité, émet le vœu suivant :

Que le principe du travail à donner ou recevoir entre membres des syndicats professionnels de la Fédération horlogère exclusivement — principe inscrit dans le premier avant-projet de statuts ainsi que dans le projet biennal — soit appliqué lorsque l'organisation de la Fédération horlogère étant complétée et reconnue efficace, l'idée de travail exclusif entre membres fédérés, pourra être mise en pratique, sans inconvénient pour les intérêts généraux de l'industrie horlogère.

Observations à l'article 7 des statuts. Deux vœux sont émis en ce qui concerne la personnalité du président du Comité central et ces vœux sont adoptés.

1^o Les fonctions de président du Comité central ne pourront pas être exercées par un fonctionnaire de l'état dont le mandat serait incompatible avec les dites fonctions.

2^o Le président du Comité central devra être un homme compétent en matières industrielles et commerciales horlogères.

La Société intercantonale des industries du Jura, quoique son mandat soit expiré en ce qui concerne la question de la Fédération, soignera néanmoins la distribution parmi tous les intéressés du protocole du Congrès de ce jour, qui sera suivi des statuts adoptés.

La Fédération horlogère mixte se trouve ainsi fondée dès ce jour. Elle devra à bref délai assurer son organisation intérieure par la nomination de sept membres du Comité central, choisis par les patrons. Les sept membres du Comité central, choisis par les ouvriers, ont été nommés dans les localités suivantes :

Chaux-de-Fonds, Bienne, Locle, St-Imier, Delémont, Granges et Porrentruy. Genève ne se trouve pas encore représenté, par le fait que des associations syndicales ouvrières genevoises ne se sont pas encore rattachées à la Fédération ; il y aura à en tenir lieu, lorsque cette région sera entrée dans le mouvement fédératif.

Les syndicats patronaux feront la répartition régionale de leurs sept membres au Comité central, de la manière qui leur conviendra. Les sections de l'Intercantonale seront invitées par circulaires émanant du bureau de cette société à provoquer des réunions des associations patronales syndicales et, à s'entendre pour les nominations à faire au Comité central par celles-ci.

Des remerciements sont votés à la Société intercantonale des industries du Jura pour son activité dans la question de la Fédération horlogère et décharge lui est donnée de son mandat spécial, qui consistait à provoquer la formation de la Fédération, reconnue constituée et, pouvant dès ce jour être administrée par ses organes statutaires. Le Secrétariat général à la Chaux-de-Fonds recevra toutes les communications intéressantes la Fédération.

Sur une proposition des délégués ouvriers de Neuchâtel, le Congrès déclare approuver la ligne de conduite suivie par le journal la *Fédération horlogère suisse*, et exprime le vœu qu'il devienne l'organe officiel et reconnu de la Fédération générale, patronale et ouvrière.

La séance est levée à 4 heures après-midi.

Le Secrétaire de l'assemblée, Secrétaire général de la Fédération horlogère, James PERRENOUD.

Voici les principaux passages de la lettre de M. Robert-Comtesse, conseiller d'Etat neuchâtelois, que mentionne le procès-verbal du Congrès de dimanche.

... Je présume que les statuts seront acceptés de part et d'autre comme une œuvre de début susceptible, d'être développée et perfectionnée, comme la pierre d'attente d'un édifice à construire, mais qui ne peut être construit qu'en groupant tout d'abord ceux qui doivent y concourir comme architectes, entrepreneurs, ouvriers, etc. ; qu'en mettant en commun dans un esprit de confiance réciproque et de bonne volonté les forces et les ressources de tous les intéressés.

Que l'on fasse ce premier pas en avant et on pourra ensuite avec le temps sans lequel on ne fait rien et avec lequel il faut toujours compter, acheminer l'œuvre vers des résultats de plus en plus pratiques.

Je fais des vœux pour que la chose soit comprise et que la journée de dimanche vienne réaliser et sceller l'entente nécessaire entre patrons et ouvriers. »

Circulaire

aux sections de la Société intercantonale des industries du Jura et aux présidents des associations professionnelles patronales de l'industrie horlogère.

Monsieur le Président et Messieurs,

Veuillez trouver ci-accompagnant un extrait du protocole de l'assemblée convoquée sous nos auspices le 31 juillet dernier, à la Tonhalle de Neuchâtel, pour discuter les statuts d'une Fédération horlogère. Par pli séparé, nous vous adressons des exemplaires de ce protocole pour distribution parmi les membres de votre Société ; veuillez bien, si cette quantité est insuffisante, nous dire le nombre d'exemplaires que nous devons vous envoyer en supplément.

Le mandat spécial de la Société intercantonale, en ce qui concerne la question fédé-

Fabrication mécanique
de
BOITES de MONTRES
EN PLAQUÉ OR
à tout titre et en tous genres
ROBERT GYGAX
St-IMIER
Téléphone 28

FABRIQUE D'HORLOGERIE

Spécialité
de
Remontoirs or 12 et 13 lignes
POUR DAMES

Léon GAGNEBIN-DU-BOIS
ST-IMIER
(Suisse)

FABRIQUE

DE
BOUCLES, PENDANTS ET CANONS OLIVES
Anneaux sur acier, métal ou plaqué or

Anneaux argent massifs et
plaqué argent

COURONNES

Formes en tous genres

J. UEBERSAX

10, rue Jaquet-Droz, CHAUX-DE-FONDS

Mention honorable à l'Exposition nationale d'Horlogerie en 1881

AU PLANTEUR

BIENNE Rue du Canal FRITZ SETZ BIENNE Rue du Canal

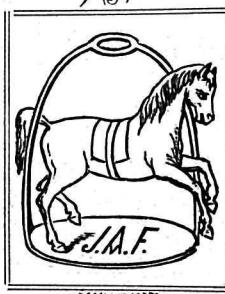
Spécialité en Tabacs et Cigares
de tous prix et de toutes provenances.

GROS ET DÉTAIL

Le plus grand et le plus bel assortiment dans tous les
articles pour fumeurs et pipeurs.

PIPS en véritable écume de mer et tuyau merisier, depuis fr. 1.50 pièce
CIGARES HAVANNE de première qualité à fr. 18 le cent.

Adresse télégraphique : Froidevaux, Biel.



FABRIQUE DE BOITES ARGENT, GALONNÉ ET ACIER
en tous genres et tous titres

J. A. FROIDEVAUX
BIENNE
USINE AU BRÜHL
Téléphone

HOTEL DE BIENNE

(BIELERHOF)

vis-à-vis de la gare

Établissement recommandable à MM. les voyageurs de commerce touristes ainsi qu'aux Sociétés.

Bonne cuisine — Vins naturels — Chambres à différents prix — Grandes salles — Bains et douches à l'hôtel — Table d'hôte à midi 10 minutes — Plats du jour — Restauration à la carte à toute heure — Exposition permanente de montres. Tous les mardis, marché d'horlogerie.

Se recommande C. RIESEN-RITTER, propriétaire.

Clouterie, Ferronnerie et Quincaillerie. Articles de Bâtisse

ARNOLD BENZ
61, Rue Haute, BIENNE

Spécialité de fil de fer recuit, du n° 0 au n° 42 P. L. pour monteurs de boites. — Chaises à vis. — Manches de limes et de burins. — Laiton en fil, en barres et en planches. — Pointes pour caisses d'emballage. — Ustensiles de cuisine, de ménage et de cave. — Serrures, fiches et charnières. — Paumelles et autres. — Ferments de portes, de fenêtres, de jalouises.

42

Café-Restaurant du Jura

Place du Marché

Vins naturels — Bière ouverte

Samedis, tripés. — Lundis, gâteau au fromage. — Fondues à toute heure.

Se recommande au mieux.

G. KURTH.

COMMERCE DE VINS

d'Espagne, de France et du Pays

EN GROS ET EN DÉTAIL

Expédition en caisse à partir de 6 bouteilles

23

BASERBA 8 CIE, BIENNE
Rue de Nidau

CAFÉ-RESTAURANT
F. SCHNEIDER

vis-à-vis de la Gare

Consommations de premier choix. Service actif et soigné.

Se recommande.

F. SCHNEIDER.



ON DEMANDE
une ouvrière finisseuse d'aiguilles.
S'adresser au bureau. 195

On demande
pour entrer de suite, dans une fabrique d'horlogerie, un commis actif, bien au courant de la fabrication d'horlogerie et à même de fournir de bonnes références. 194

Adresser les offres au bureau du journal sous initiales C. C. 54.

UNE FABRIQUE D'HORLOGERIE
en voie de transformer sa fabrication, demande un jeune homme sachant bien tracer les calibres et diriger la partie technique d'une fabrication.

S'il dispose de capitaux, il pourrait entrer comme intéressé,

A la même adresse, un bon mécanicien trouverait emploi.

Adresser les offres sous H 214 Ch, agence Haasenstein & Vogler, à Chaux-de-Fonds. 191

 Un homme de toute moralité, connaissant à fond l'horlogerie et ayant déjà voyagé pour cette branche, cherche, pour tout de suite, une place de voyageur. Certificats à disposition. 193

Adresser les offres au bureau du journal sous chiffres 18.

J. Rodolphe GYGAX
St-IMIER

MONTAGE DE BOITES
en tous genres

SPÉCIALITÉ
de
Boites argent

F. SCHENKER
SAINT-IMIER

Dorure, argenture et nickelage.
Polissage et finissage de boites et cuvettes.

Rhabillage pour horlogers et bijoutiers.

Spécialité d'imitation galonné et dorures fortes. Dorures artistiques, ors de couleur, vieil argent, etc. 37

Travail prompt et garanti.

FABRIQUE
d'Etuis de Montres
en tous genres

CHARLES GOERING fils
CHAUX-DE-FONDS 46

NOUVELLE DECOUVERTE

BOITE DE MONTRE

Oreïne

Nouveau métal ayant exactement la couleur de l'or et qui ne change pas, c'est-à-dire ne se ternit jamais.

Argentine

Alliage blanc comme l'argent et qui, sans le secours du nickelage ou de l'argenture, soit par le seul moyen du poli, conserve toujours la même teinte. 165

MAISON

MATILE-MATHEY

CHIMISIER

Rue de Nidau et Rue Neuve, 38

BIENNE

Caleçons et Gilets flanelle
sur mesure 27

Trousseaux et Layettes

Pour conserver et maintenir les **Parquets de bois dur, planchers de sapin, escaliers de bois**, employez la

RÉSINOLINE-LA-CLAIRE

Exiger la marque aux deux hiboux



Exiger la marque aux deux hiboux

Cette excellente préparation entretient admirablement le bois, auquel elle donne de la dureté. Elle empêche pendant un très long temps la formation de la poussière sur les planchers et rend ainsi un service à l'hygiène des habitations. Elle se laisse étendre facilement au moyen d'un chiffon de laine et sèche immédiatement sans laisser d'odeur. On l'emploie pour enduire et conserver les parquets et planchers des locaux où l'on circule beaucoup, comme les **Fabriques, Ateliers, Bureaux, Magasins, Cafés-Restaurants, Salles d'écoles, etc.**

Le bidon de cinq litres . . . fr. 5.50

Le bidon de deux litres . . . » 2.50

Emballage perdu, franco pour toute la Suisse. — Rabais par forte quantité. 190

Usine de Produits chimiques, La Claire, LOCLE

ON OFFRE A REMETTRE

dès maintenant ou à convenance de l'acquéreur, une fabrique d'horlogerie avec procédés nouveaux. L'outillage perfectionné, pouvant produire plusieurs calibres et genres différents avec même outillage et fournitures.

Facilités de paiements. 192
S'adresser à l'agence Haasenstein & Vogler, Chaux-de-Fonds, qui indiquera. (H215Ch)

G. JOHO
BERNE 65

LIMES D'HORLOGERIE

Marque Cadran

Dans les bons magasins de fournitures
Dépôt général : **G. JOHO, Berne.**

oooooooooooo

CAFÉ-RESTAURANT

et

JARDIN D'ÉTÉ

GAMBRINUS

tenu par

WILD-REY



Téléphone

34

GRANDE BRASSERIE

SALLE DE CONCERT

Chronographes et Rattrapantes
en tous genres

Posage et fourniture de
mécanismes 163

Ouvrage soigné et courant

E. LECOULTRE

SENTIER, Vallée de Joux

CONFISERIE, PATISSERIE

Fabrication de sirops en tous genres
Sucre de malt

Leckerlis de Bâle, 1^{re} qualité

Caramels fins

DESSERTS DE TOUTES ESPÈCES
Pastilles de gomme
en gros et en détail.

DROPS ET ROCKS

PERROT-ERNST
Bienne 40
89, Rue de la Gare, 89.



PHARMACIE DE L'AIGLE

Quartier-Neuf, Bienne, Quartier-Neuf

SPÉCIALITÉ

d'essences de lavande surfine
et grasse, pour peintres.

Produits chimiques garantis purs
pour doreurs et nickelieurs.

W. GUGELMANN.

AVIS

Il ne sera répondu à aucune lettre de demande de renseignements qui ne sera pas accompagnée d'un timbre de 10 centimes pour la réponse. (Administration.)